

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2011

**Soigner, soulager,
accompagner
les personnes âgées
jusqu'au bout de la vie**

**Avec le soutien
de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers

- 1^{er} avril 2011
- 9 septembre 2011

Aider les personnes vulnérables

Contexte

La Fondation de France s'intéresse aussi bien à la lutte contre la douleur chez les personnes âgées qu'à leur accompagnement durant la maladie et jusqu'en fin de vie.

La démarche palliative se définit comme une pratique de soins et d'accompagnement de la personne, tout au long de sa maladie et non pas uniquement en fin de vie. Cette pratique vise à soulager sa souffrance, à domicile ou en institution, en respectant son autonomie, son histoire, sa culture, son environnement affectif et familial. Avec le vieillissement de la population, le besoin d'une démarche palliative en gériatrie s'amplifie. Or les équipes soignantes ou médico-sociales

sont souvent confrontées à un manque de temps, d'effectifs et de formation, mais également à un manque de soutien et de reconnaissance, lié à une représentation négative de la vieillesse.

La douleur, qui a des causes multiples, fait partie du quotidien des personnes âgées. Mais nombre d'entre elles sont dans l'incapacité d'exprimer cette souffrance. C'est pourquoi la Fondation de France porte un intérêt particulier au traitement de la douleur chez les personnes âgées.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France soutient des actions pouvant être **pluriannuelles** et qui contribuent :

- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du confort des personnes malades, dans un souci de prise en charge globale et de continuité de soins ;
- à la qualité de l'accueil, de l'accompagnement des familles et à leur intégration dans le projet de soin ;
- à l'évaluation et à la prise en charge de la douleur ;
- au développement des compétences des soignants et des proches et au déve-

loppement des moyens permettant à la personne de rester dans son lieu de vie si elle le souhaite ;

- au soutien des équipes (groupes d'analyse des pratiques, développement du projet de service, supervision...) ;
- à la formation des équipes de petites structures médico-sociales (type EHPAD) en lien avec les structures de soins palliatifs de proximité ;
- aux formations intégrant des professionnels de santé libéraux (et notamment les médecins) ;
- au soutien des personnes endeuillées.

À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales intervenant en service hospitalier, en institution ou à domicile, ainsi qu'aux associations d'aides à domicile, aux associations de bénévoles et d'usagers

intervenant auprès de personnes âgées atteintes de maladies graves évolutives ou en fin de vie et de leurs proches. Ces associations doivent justifier de deux ans d'existence.

Critères de sélection

Public ciblé

Les initiatives retenues dans le cadre de cet appel à projets sont destinées à des personnes âgées gravement malades ou en fin de vie.

La Fondation de France peut soutenir d'autres types de projets dans le cadre de son programme Personnes âgées. Plus d'informations sur www.fondationdefrance.org

Critères

- Qualité des réflexions et de la démarche de l'équipe ;
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés ;
- interdisciplinarité, mobilisation effective du personnel (direction, médecins, cadres, soignants), implication des familles et des bénévoles ;
- participation financière ou engagement de pérennisation de l'action de la part de l'établissement ;
- souci d'évaluation de la démarche ;
- implication du Comité de lutte contre la douleur.

Pour les formations des structures médico-sociales : besoins identifiés en amont, programme élaboré avec l'équipe, inscription dans le projet de service, participation de l'ensemble des professionnels (notamment des médecins) et des bénévoles, objectifs ciblés, méthode pédagogique interactive, compétence reconnue des intervenants, évaluation du réinvestissement des acquis dans la pratique.

Pour des journées thématiques, des séminaires ou des conférences, toute demande de soutien doit impérativement être présentée au minimum 6 mois avant la tenue de l'événement, en tenant compte des dates limites de l'appel à projets.

Les projets d'animation culturelle doivent être présentés par l'établissement dans lequel aura lieu l'activité. S'il s'agit d'une activité menée dans plusieurs établissements, des lettres émanant de ces derniers montrant leur implication devront être fournies.

La Fondation de France ne finance pas : les postes salariés, les formations individuelles, les formations des bénévoles, le remplacement du personnel et les travaux de rénovation. Les demandes de matériel ne seront prises en compte que dans le cadre d'un projet d'équipe dynamique visant à la modification des pratiques de soins. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe, ne sont pas financés.

Aide méthodologique complémentaire

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projet. Elle est destinée à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques :



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org

Il devra être adressé **en deux exemplaires par courrier et par mail** avant le 1^{er} avril

2011 pour la première session ou avant le 9 septembre 2011 à :

Sophie Lasserre – Appel à projets Gériatrie
Fondation de France
40, avenue Hoche – 75008 Paris
soignersoulager@fdf.org

Appels à projets 2011

Le programme « Soigner, soulager, accompagner » diffuse quatre appels à projets :

- Soigner, soulager, accompagner les nouveau-nés, les enfants et les adolescents gravement malades ou en fin de vie
- Soigner, soulager, accompagner les personnes âgées jusqu'au bout de la vie
- Douleur
- Soigner, soulager, accompagner : projets de recherche

Ces appels à projets peuvent être téléchargés sur www.fondationdefrance.org, demandés par mail à l'adresse soignersoulager@fdf.org ou par téléphone au 01 44 21 31 28.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01
www.fondationdefrance.org